

Message n°10 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Trafic et télécommunications – Routes communales – Réaménagement de la route de la Coula et du carrefour de la Croix de Nervaux – Crédit d'étude de 60 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°10 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de 60 000 francs destiné au réaménagement de la route de la Coula et du carrefour de la Croix de Nervaux.

Préambule

Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle gare de Châtel-St-Denis et du déplacement de la route cantonale, le passage à niveau TPF de la route de Palézieux a été supprimé. De ce fait, un réaménagement de la chaussée, de la nouvelle gare jusqu'au giratoire de la Poste, devait être entrepris. Pour ce faire, une pré-étude a été commandée au bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA, laquelle a été mise en consultation auprès du Service de la Mobilité (SMo) et du Service des Ponts et Chaussées (SPC). Fort de ces préavis, un premier crédit d'étude avait été soumis au Conseil général du 10 février 2021, crédit qui fut alors refusé, principalement à cause du projet de dépose-minute sur le tronçon en impasse.

Consécutivement aux travaux de la nouvelle gare et afin de sécuriser le cheminement piétonnier vers le Cycle d'orientation de la Veveyse, le carrefour de la Croix de Nervaux a également subi un réaménagement à titre provisoire, exigeant une mise à l'enquête pour un projet définitif.

Au vu de la proximité des carrefours précités et afin d'assurer leur cohérence en termes d'aménagement, le Conseil communal a jugé judicieux d'intégrer l'aménagement du carrefour de la Croix de Nervaux à l'étude du réaménagement de la route de la Coula.

But de la dépense

Ce crédit servira à l'étude des projets définitifs par un bureau d'ingénieur civil jusqu'à l'obtention du permis de construire ainsi qu'à la rentrée des soumissions.

L'étude se focalisera ainsi sur les points suivants :

- Aménagement de la route de la Coula (du giratoire de la Poste au carrefour avec la route du Lac Lussy)
- Aménagement du carrefour route de la Coula/route du Lac Lussy (possibilité d'y intégrer un espace de dépose-minute)
- Aménagement de l'impasse jusqu'à la gare (circulation autorisée uniquement pour les riverains)
- Aménagement définitif du carrefour de la Croix de Nervaux

Par la suite, un second Message sera proposé à partir des soumissions rentrées, afin de requérir auprès du Conseil général le crédit d'engagement concernant les travaux de génie civil.

Plan de financement

Rubrique comptable 2021.010.6150/5010.01

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 60'000.00

À la charge du budget des investissements 2022.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2023

Amortissement (durée d'utilisation : 10 ans) 10% de Fr. 60'000.00 Fr. 6'000.00

En cas d'acceptation du projet et de la réalisation de ces aménagements, ce montant d'étude sera intégré au montant total du crédit d'ouvrage qui sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 40 ans à 2,5%, à partir de 2023.

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Cette étude ne génère pas de charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 60 000 francs destiné à l'étude du réaménagement de la Route de la Coula et du carrefour de la Croix de Nervaux.

Châtel-St-Denis, octobre 2021

Le Conseil communal

Annexes : Projet d'arrêté
 Plans de situation

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°10 du Conseil communal, du 26 octobre 2021;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 60 000 francs destiné à l'étude du réaménagement de la route de la Coula et du carrefour de la Croix de Nervaux.

Article 2

Cette étude contribue à l'évaluation des travaux à réaliser pour le maintien de la valeur du patrimoine routier, qui est amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10% et si le crédit d'ouvrage est accepté, sur 40 ans à 2,5%, à partir de la fin des travaux.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente :

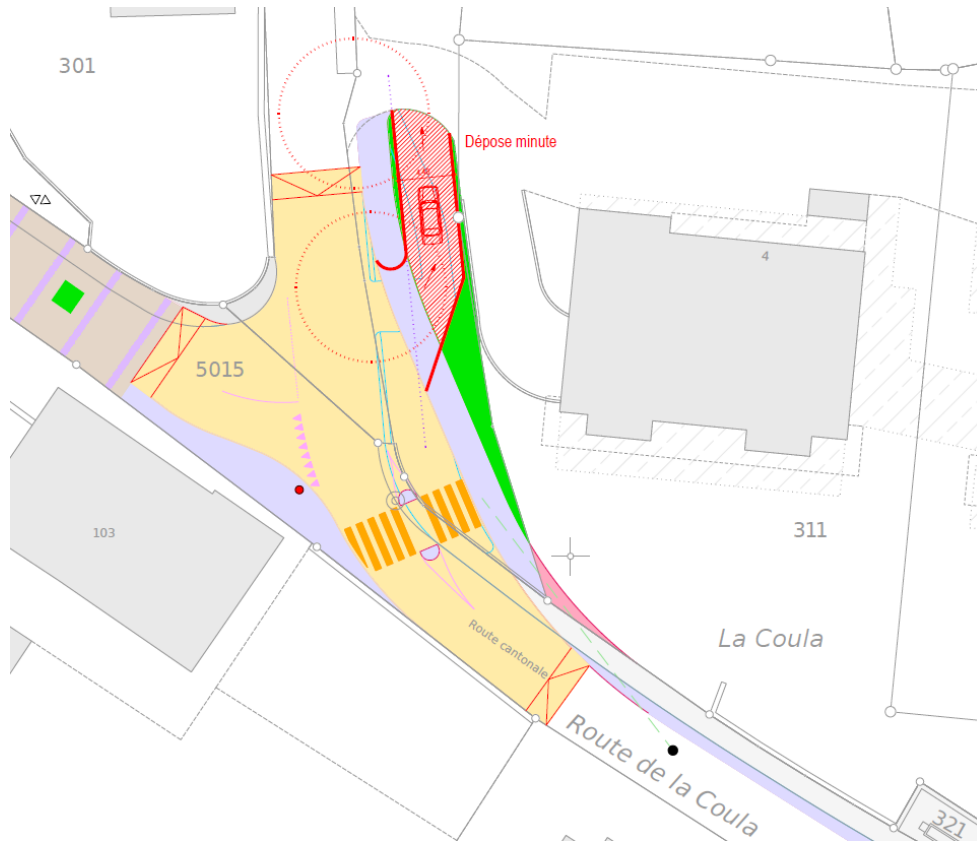
La Secrétaire :

Patricia Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz

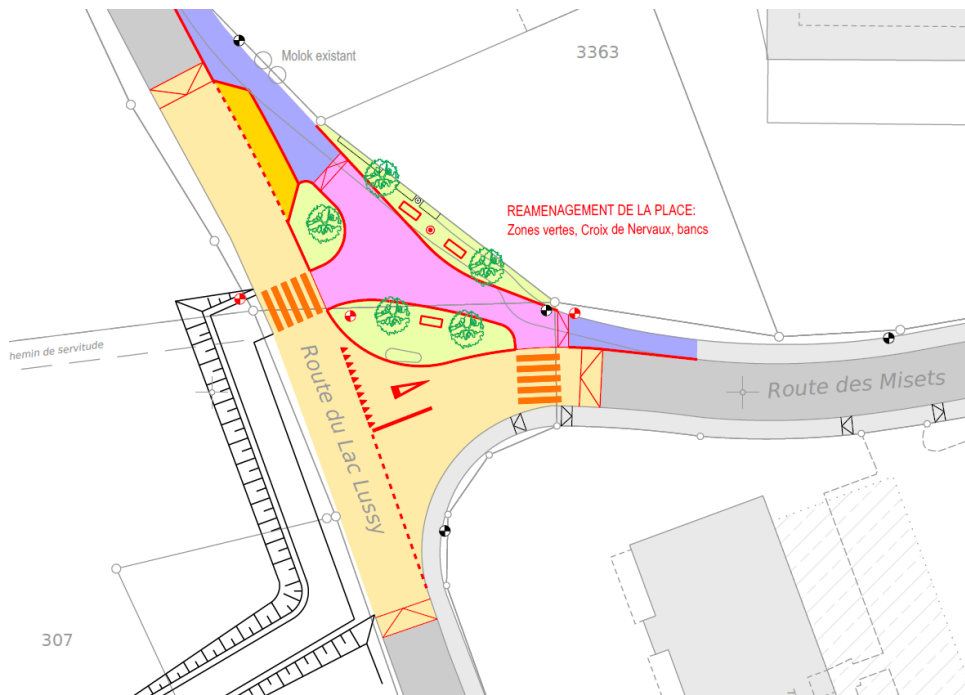
PLANS DE SITUATION

Route de la Coula - Carrefour route du Lac Lussy



Plan de base Transitec / Service technique communal

Route du Lac Lussy – Carrefour de la Croix de Nervaux



Plan de base Service technique communal